

**Objet : Décision portant la cartographie des instances concernées par les élections professionnelles 2026 par voie électronique.**

**La directrice de l'université de technologie de Compiègne,**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le code général de la fonction publique ;*

*Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;*

*Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;*

*Vu les statuts de l'Université ;*

*Vu la décision n°2026-048-I en date du 30 mars 2026 relative à la mise en œuvre du vote électronique,*

*Vu l'avis du comité social d'administration en date du 3 mars 2026 ;*

## DECIDE

### Article 1 –Sièges à pourvoir

Le nombre de sièges à pourvoir est réparti comme suit :

#### 1.1 – Comité social d'administration

Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
10	10

#### 1.2 – Commission paritaire d'établissement

Catégorie	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
<b>Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation</b>		
A	2	2
B	2	2
C	1	1
<b>Personnels de l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur</b>		
A	1	1
B	1	1
C	1	1
<b>Personnels de bibliothèques</b>		
A	1	1
B	1	1
C	0	0

### 1.3 – Commission consultative paritaire des agents non titulaires

Catégorie	Nombre de sièges de titulaires	Nombre de sièges de suppléants
Section compétente à l'égard des personnels BIATSS		
A	1	1
B	1	1
C	1	1
Section compétente à l'égard des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs		
	3	3

#### **Article 2 - Diffusion**

Le directeur général des services est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'établissement et publiée sur le site internet de l'Université.

Claire Rossi



*Original :* service des affaires générales  
*Copies :* service/département/direction concerné(e)s  
intéressés  
rectorat  
*Diffusion :* actes réglementaires